

# EXTRAIT du REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 11 avril 2023

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-trois et le onze avril à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.

# N°12

Etaient présents: M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, Mme Stéphanie PERRIER, M. Fabrice MARTHON, Mme Sandy LACROIX, M. Jérémy NOVAIS, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Stéphane BERTHOMIER, Maires - Adjoints, M. Pascal CAVITTE, M. Michel BREUILH, Mme Yvette FOURNIER, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, Mme Ayse TARI, M. Patrick BROQUERIE, M. Gérard FAUGERES, M. Serge HULPUSCH, Mme Christine DEFFONTAINE, M. Clément VERGNE, M. Sébastien BRAZ, M. Raphaël CHAUMEIL, M. Henry TURLIER, Mme Micheline GENEIX, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 27 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentées: Mme Christèle COURSAT, Mme Zohra HAMZAOUI, Mme Aïcha RAZOUKI

Etaient absents: Mme Ana-Maria FERREIRA, Mme Anne BOUYER, M. Grégory HUGUE

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Approbation de l'avenant n°1 à la convention n° 13285020 liant la Ville de Tulle et la Région Nouvelle-Aquitaine relative à l'attribution d'une subvention pour l'aménagement du musée « Cité de l'Accordéon et des Patrimoines de Tulle »

## Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Locales,
- Vu le budget communal,
- Vu sa délibération n°32 e du 3 juillet 2018 relative à la demande de subvention sollicitée auprès de la Région au titre du contrat de dynamisation et de cohésion territoriale 2018-2020 afin de financer l'aménagement d'un musée : Cité de l'Accordéon et des Patrimoines de Tulle,
- Vu sa délibération n°14 du 7 décembre 2021 portant approbation de la convention n° 13285020 liant la Ville de Tulle et la Région Nouvelle-Aquitaine relative à l'attribution d'une subvention pour l'aménagement du musée « Cité de l'Accordéon et des Patrimoines de Tulle »,
- Considérant que l'article 7 de ladite convention prévoyait un achèvement des travaux dans un délai de 4 ans à compter de la date de démarrage des travaux soit avant le 13 mars 2023,
- Considérant que, la crise sanitaire et des problèmes d'approvisionnement ayant entraîné un retard dans l'exécution des travaux, la Ville de Tulle est dans l'impossibilité de justifier d'un achèvement de l'opération avant le 13 mars 2023 comme le stipule la convention,
- Considérant que la Ville a sollicité, le 27 février 2023, une prorogation de la durée de réalisation de cette opération auprès de la Région Nouvelle Aquitaine,

- Considérant que, la Région ayant répondu favorablement à cette demande, il convient d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'attribution de subvention n°13285020 transmis par la Région et prorogeant la date d'achèvement des travaux d'aménagement du musée « Cité de l'Accordéon et des Patrimoines de Tulle »,
- Vu l'avenant n°1 à la convention attributive d'une subvention afférent,

# Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- 1 Approuve l'avenant n°1 à la convention n°13285020 relative à l'attribution par la Région d'une aide d'un montant de 1 000 000 € pour le financement des travaux d'aménagement d'un Musée « Cité de l'Accordéon et des Patrimoines de Tulle » et prorogeant la date d'achèvement des travaux .
- 2 Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à le signer et à signer tout document s'y rapportant.
- 3 Les écritures comptables en résultant seront inscrites au Budget de la Ville.
- **4** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site <u>www.telerecours.fr</u>.

ard COMBES

Le secrétaire de séance

Clément VERGNE

Transmis au Contrôle de Légalité le : Date et ref de l'accusé de réception : 13 AVR 2023 13 AVR. 2023

DN2 - Mou 2023



Direction de la Culture et du Patrimoine

Chef de Service : Eric CRON

Responsable de l'unité Valorisation du Patrimoine : Estelle BOUHRAOUA Pôle: Education et Citoyenneté

Direction / service:

Service du Patrimoine et de l'Inventaire

Site de Poitiers

Affaire suivie par:

Estelle BOUHRAOUA

Poste: 05 49 36 30 03

### AVENANT Nº1 à la CONVENTION Nº13285020

Année : 2021

Montant: 1 000 000 €

## ENTRE d'une part,

La Région Nouvelle-Aquitaine, représentée par son Président, Monsieur Alain ROUSSET, dénommée ci-après « la Région »,

## et d'autre part,

La Commune de Tulle, représentée par son Maire, Monsieur Bernard COMBES, ci-après dénommée « le bénéficiaire »,

**Vu** la convention n°13285020 du 14 octobre 2021 relative à l'aide de la Région pour la réalisation d'un musée « Cité de l'accordéon et des Patrimoines de Tulle »,

**Considérant** la demande de prolongation de la durée de l'opération par le bénéficiaire en date du 27 février 2023,

## **ARTICLE 1: OBJET DE L'AVENANT**

Cet avenant prolonge la durée de l'opération de quatre à six ans.

L'ARTICLE 7 : DUREE DE L'OPERATION est modifié comme suit :

« Achèvement des travaux : l'opération devra être achevée dans un délai de <u>SIX</u> ANS à compter de la date de démarrage des travaux ».

Le reste de l'article et les autres articles demeurent inchangés.

A Bordeaux, le

0 3 AVR. 2023

Le Maire de la commune de Tulle,

**Bernard COMBES** 

Pour le Président du Conseil Régional Et par délégation, Le Directeur général adjoint du Pôle Education et Citoyenneté,

Philippe MITTET